Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213503352-20251219-H_DCM_2025_81-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 décembre 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
15 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 12
Excusés 2
Votants 14

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD, M Pascal FORTIN donne pouvoir à Mme Elodie PETITJEAN

Membres absents : sans objet

Eric TOULY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2025-81
Modalités de vente des Chemins communaux

Nous sommes régulièrement sollicités par des riverains pour l'acquisition de portions de chemins communaux. La vente de ces chemins est soumise à enquête publique. Pour soulager la gestion administrative de ces dossiers et réduire les frais pour la commune, il est proposé de grouper les dossiers et de réaliser une seule enquête publique. Il faut aussi déterminer le prix de vente au m² des chemins communaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, décide :

- De grouper les ventes de chemins communaux tous les 2 ans ou au bout de 4 dossiers
- De fixer les prix de vente :
  - Au prix de à 1 € / m² pour les surfaces jusqu'à 400 m²
  - Au prix de 0,40 € / m2 pour les surfaces au-delà de 400 m²

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)